

Reprise des travaux de la Tranchée couverte d'Ours-Mons



REUNION TECHNIQUE 23 novembre 2011



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable,
des Transports et du Logement

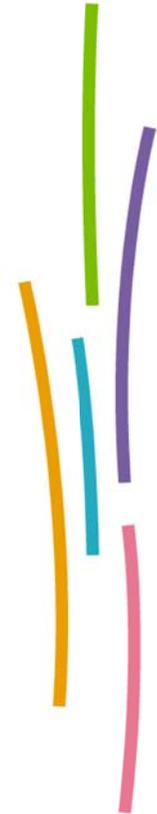
SOMMAIRE

- Retour sur le glissement de terrain
- Solution technique
- La tranchée couverte
- A votre écoute



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



Vue aérienne du 11 mai 2011
Longueur du glissement : ~150 m.



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Retour sur le glissement de terrain

3

7 mai 2011 :

Intervention immédiate des services de la DIR Massif Central (SIR du Puy-en-Velay), de la DREAL, des entreprises, des services techniques de la Ville et les gestionnaires de réseaux :

- Le chantier est stoppé et sécurisé
- **Trois familles sont relogées**
- Des études techniques sont lancées
- **Mise en place d'un suivi topo régulier**
- La déviation provisoire de la voie communale est réalisée



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



Aujourd'hui :

- 2 familles ont réintégré leur logement fin juillet
- 1 famille est relogée dans une maison appartenant à l'Etat
- L'indemnisation des préjudices subis est en cours



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



Aujourd'hui :

→ Les études techniques ont permis de comprendre le glissement et de mettre en œuvre une solution technique adaptée au contexte

→ Les travaux ont repris le 8/11

→ Le surcoût ne nécessite pas de réévaluation de l'opération, le projet reste inchangé



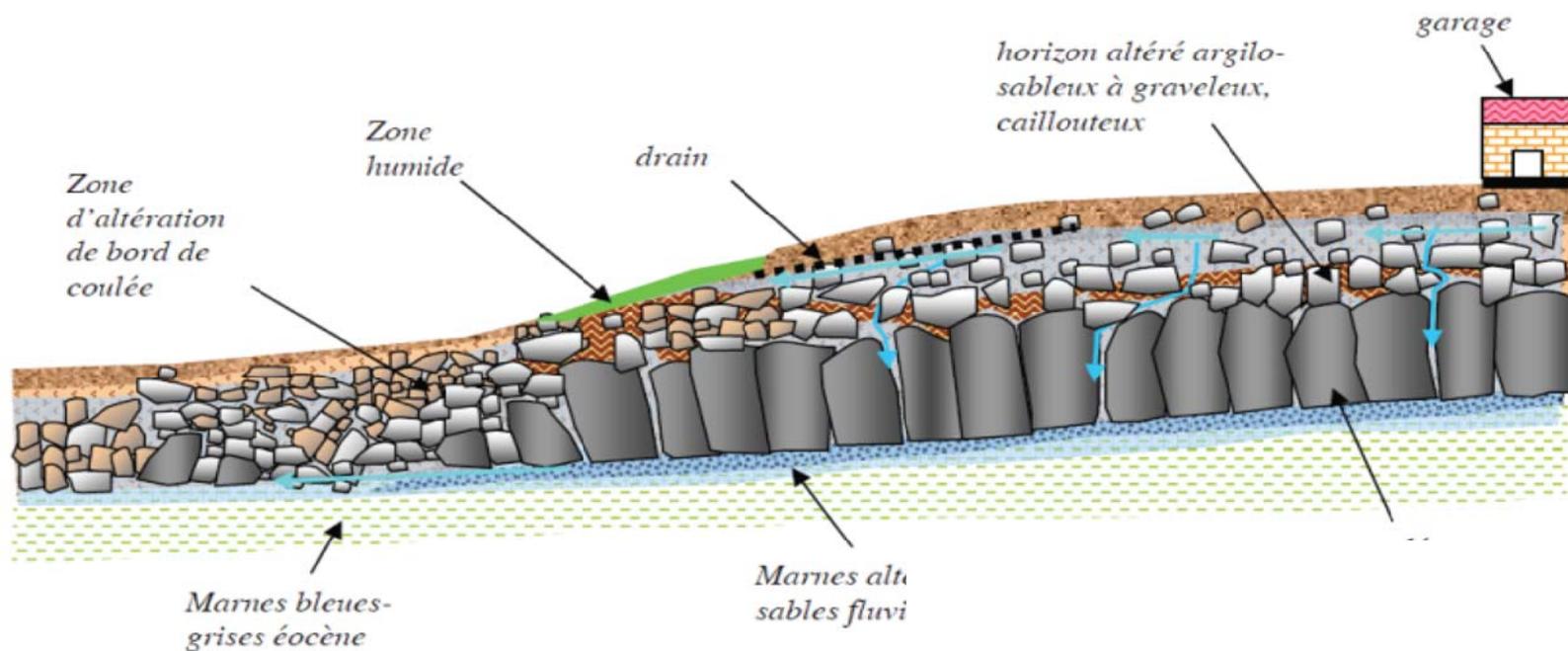
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



Les études complémentaires



Menées par le CETE/Laboratoire de Clermont-Ferrand, les études ont révélé la présence de :

- paléo-glissement, difficilement détectable
- venues d'eau abondantes



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

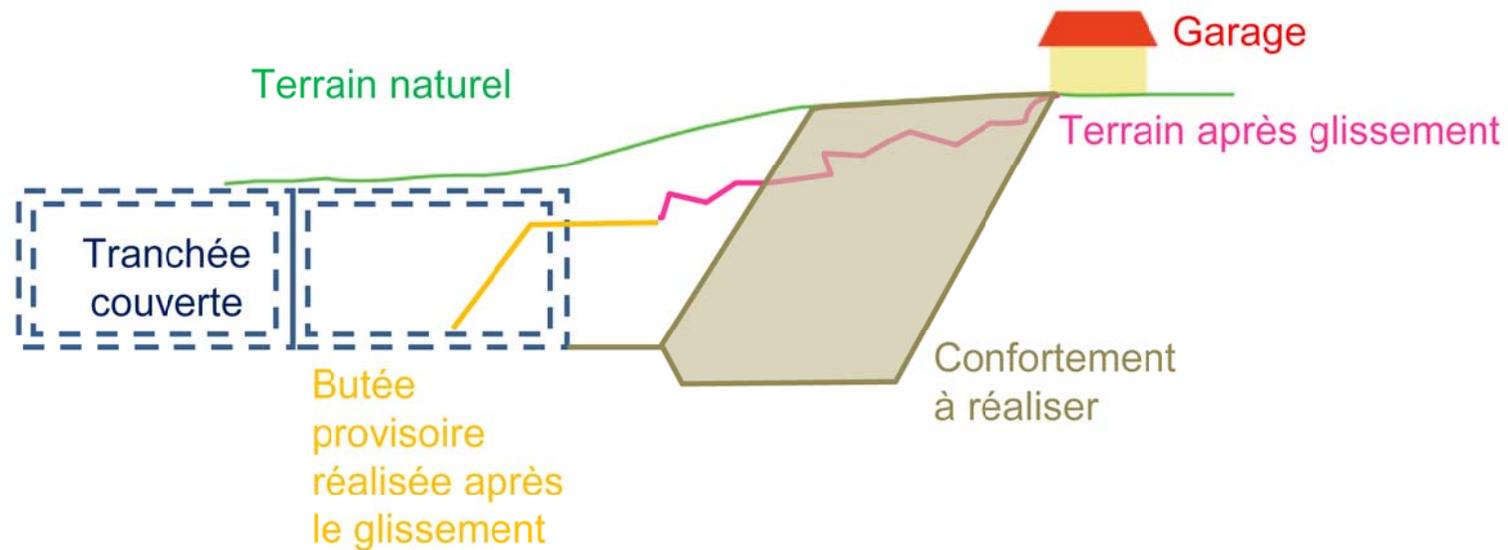
AUVERGNE



Solution technique mise en œuvre

7

La solution technique : Le CONFORTEMENT du glissement



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Solution technique mise en œuvre

8



Sur le chantier :

Le SIR :

1 chef de projet
1 chargé d'affaires
1 contrôleur travaux

1 coordonnateur
environnement

L'entreprise :

1 chef de chantier
7 conducteurs
2 ouvriers spécialisés



1 niveleuse



1 compacteur



2 tombereaux



1 pelle hydraulique



1 chargeur

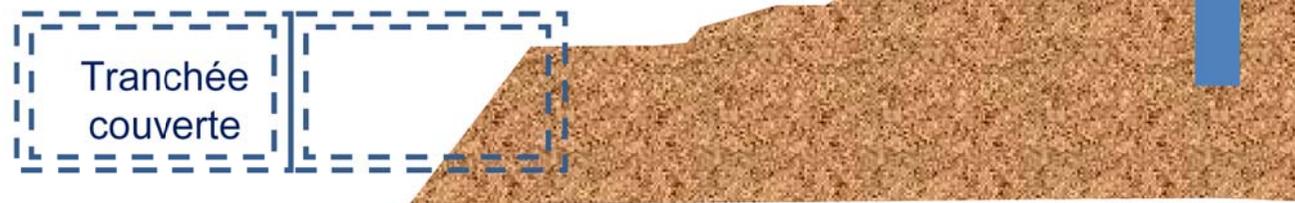


Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Solution technique mise en œuvre

Etape 1 : Construction d'une tranchée drainante



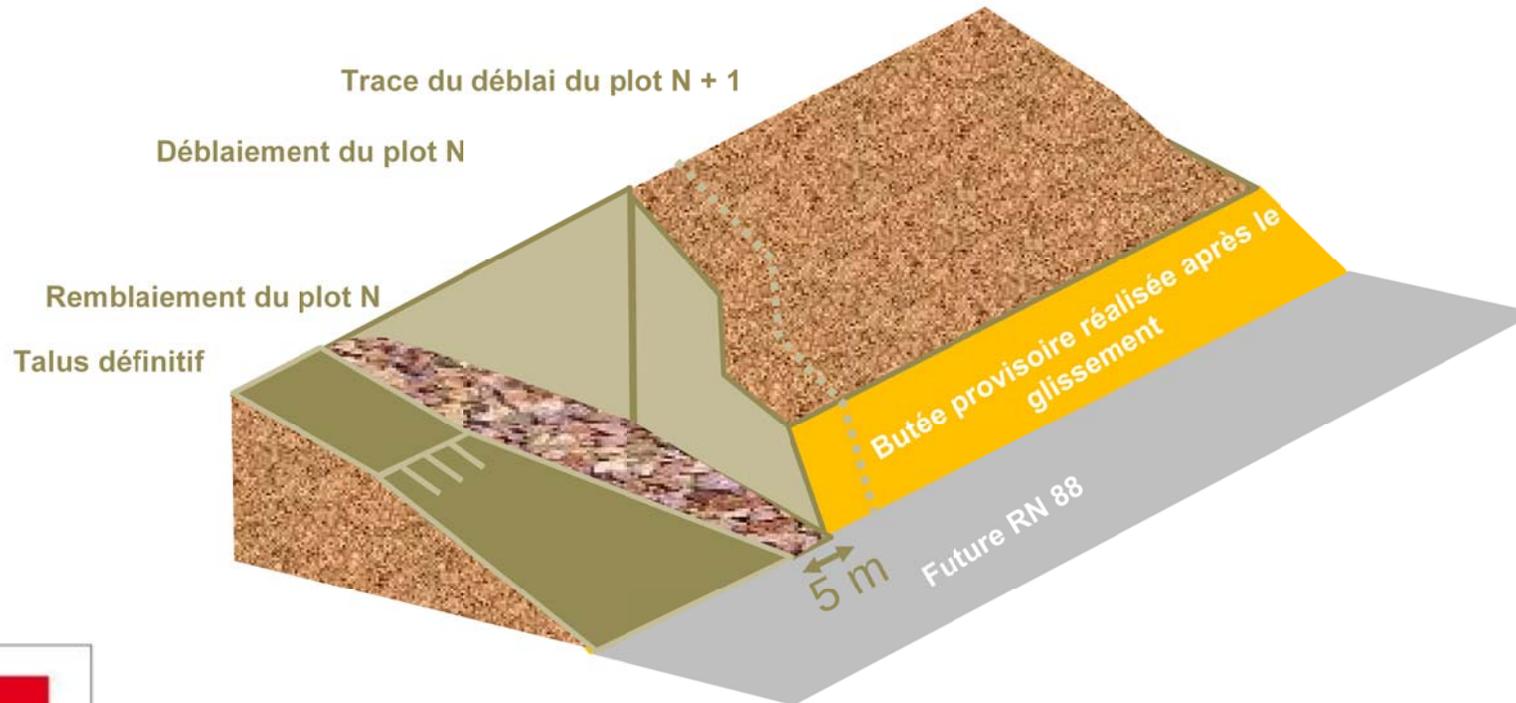
Durée du chantier : ~ 2 semaines



Solution technique mise en œuvre

10

Etape 2 : Réalisation du confortement par PLOT



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Etape 2 : Réalisation du confortement pour 1 PLOT

Tranchée
couverte



→ En 1^{ère} partie de journée : les matériaux situés en parties supérieure et inférieure du glissement sont extraits et transportés dans l'emprise du chantier où ils seront réutilisés.



RN88
Contournement du
PUY-EN-VELAY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

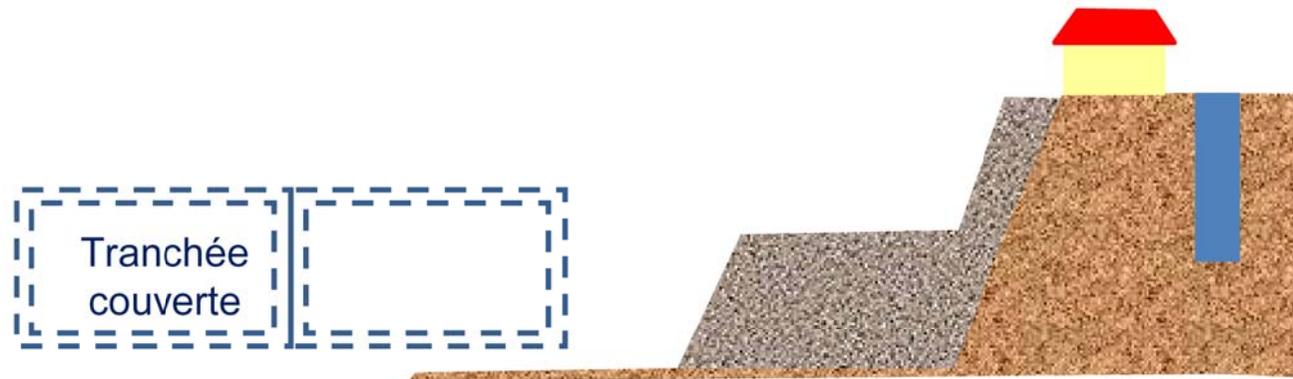
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Solution technique mise en œuvre

12

Etape 2 : Réalisation du confortement pour 1 PLOT



→ En 2^{ème} partie de journée : les matériaux de bonne qualité, provenant de carrières locales sont installés en parties inférieure et latérale du glissement.



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

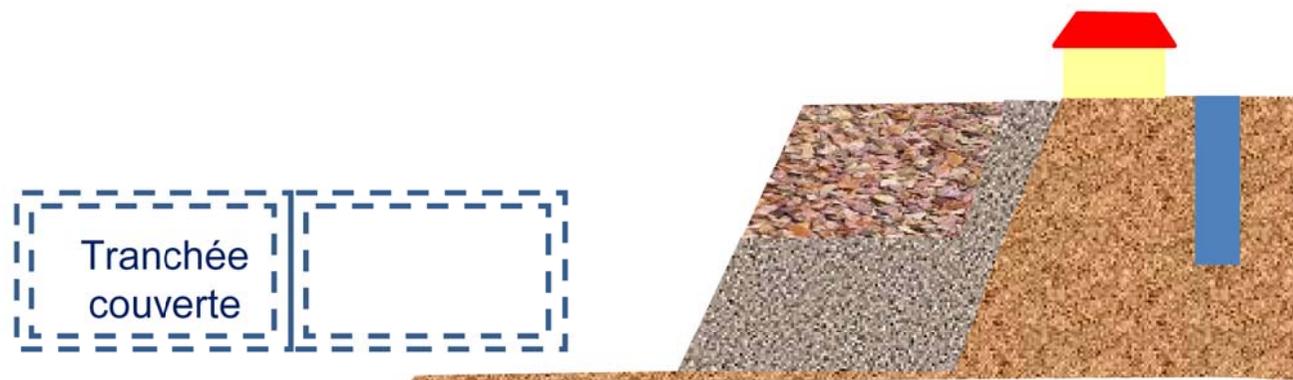
AUVERGNE



Solution technique mise en œuvre

13

Etape 2 : Réalisation du confortement pour 1 PLOT



→ **En dernier lieu** : le plot est « refermé » avec des matériaux de qualité, prélevés sur l'emprise du chantier.



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



Solution technique mise en œuvre

14

Le phasage par PLOT :

- Une nécessité pour préserver la sécurité de tous sur le chantier
- défini par le géotechnicien

Le travail en POSTES (6h00 – 22h00):

- L'assurance de « refermer » dans les meilleurs délais le chantier du plot en cours

Délais :

- de novembre à février 2012



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

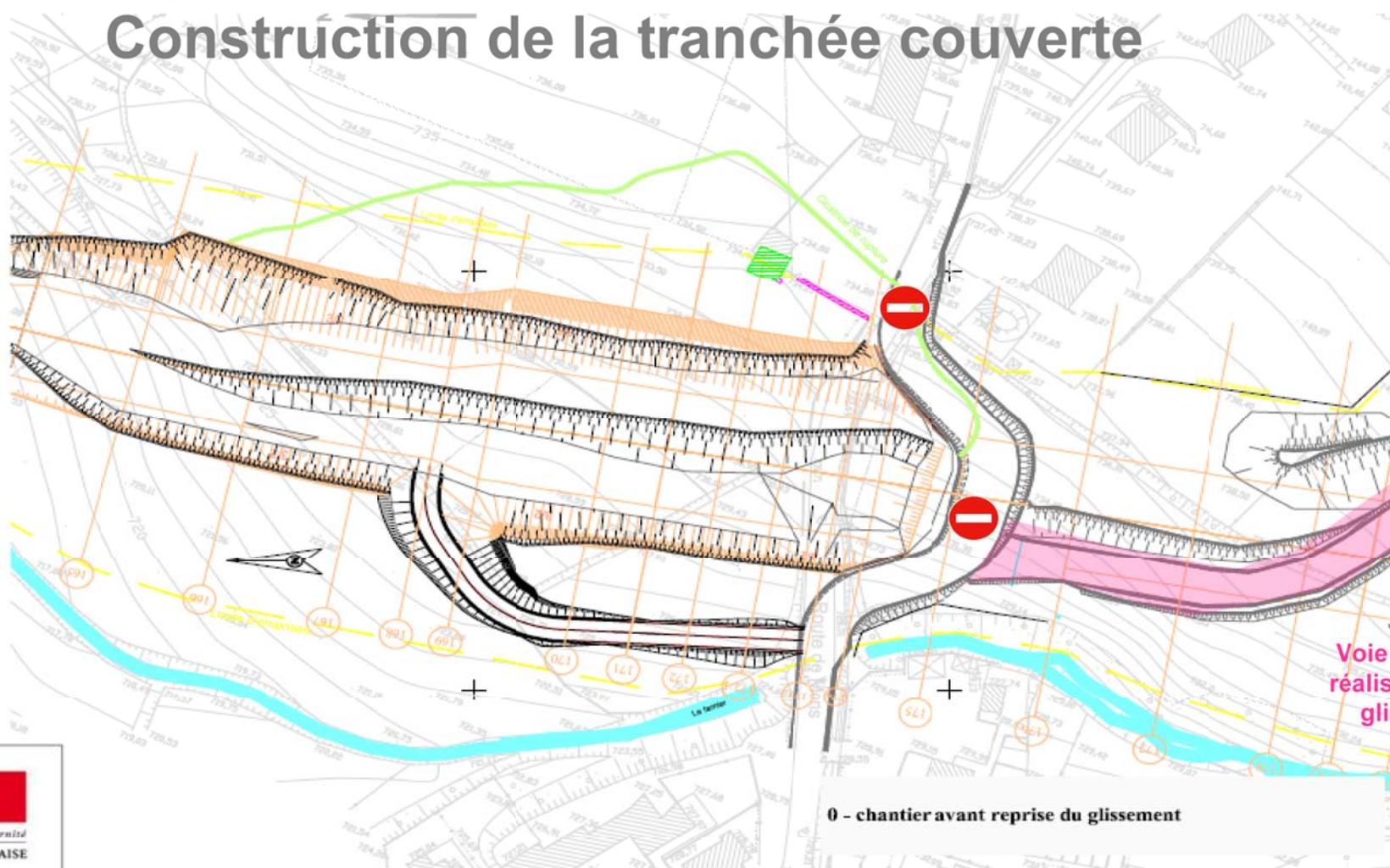
AUVERGNE



Solution technique mise en œuvre

15

A partir de février 2012 : Construction de la tranchée couverte



Voie provisoire
réalisée suite au
glissement

0 - chantier avant reprise du glissement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



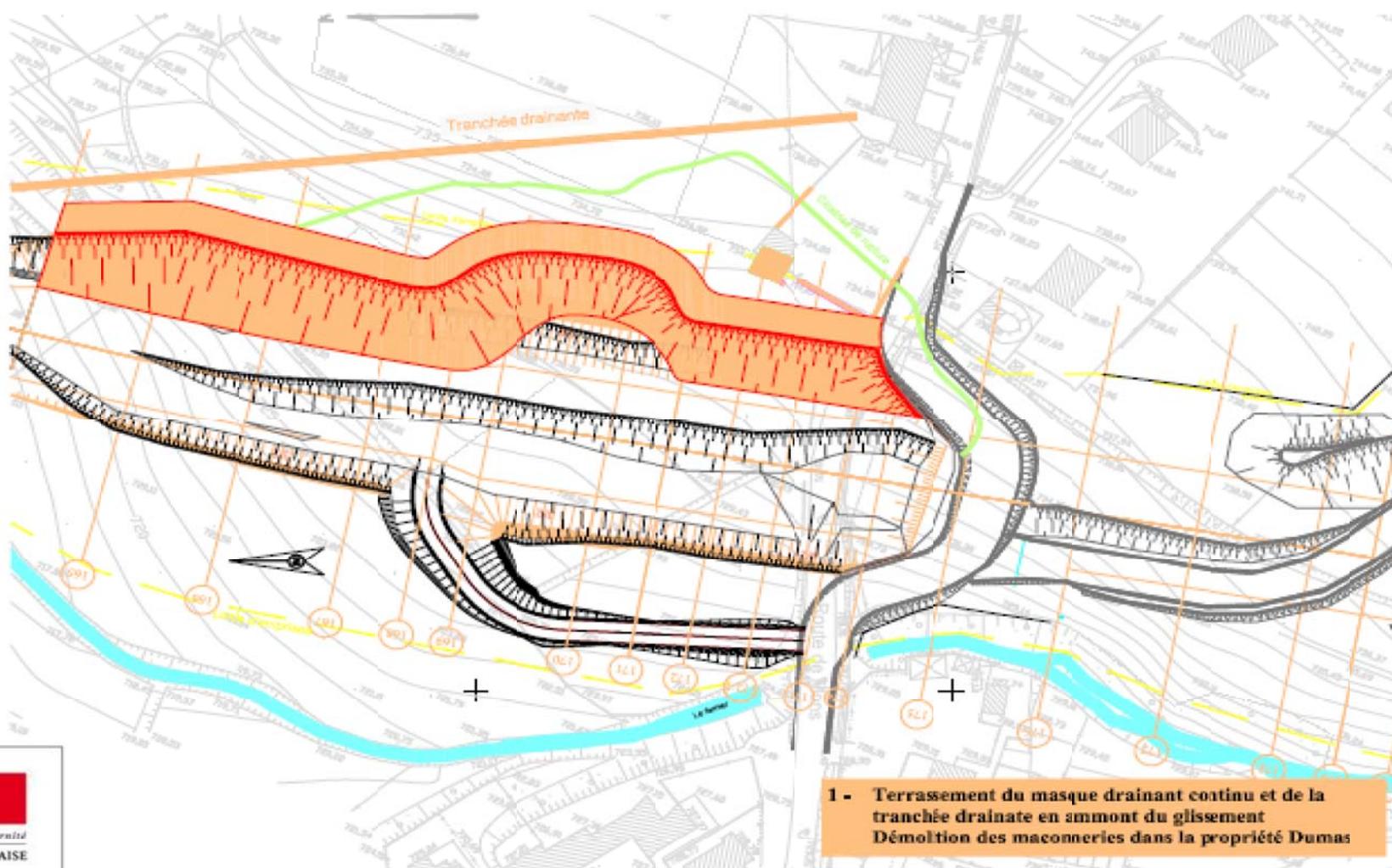
Durée : 14 mois

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

La tranchée couverte

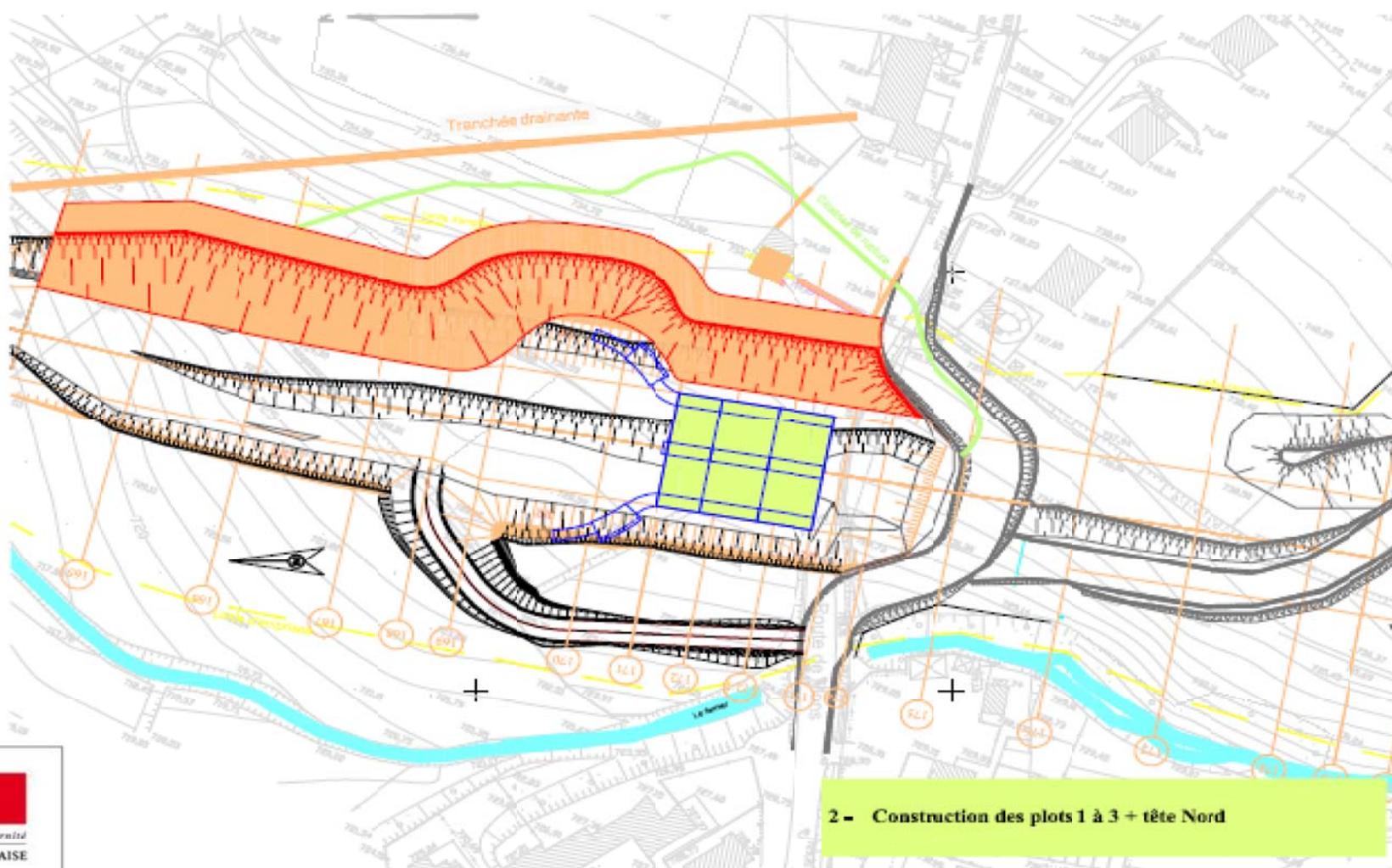
16



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



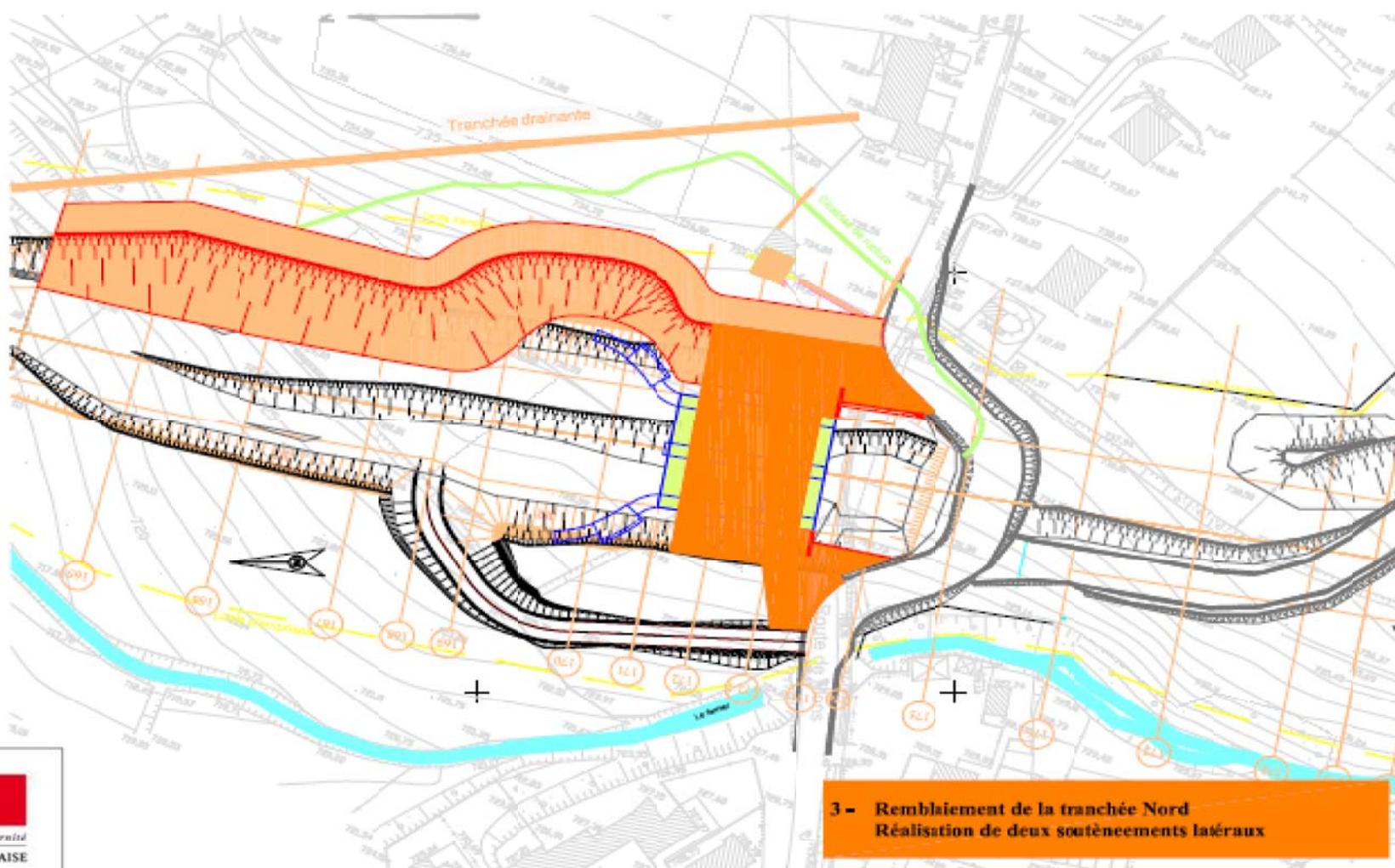


Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



2 - Construction des plots 1 à 3 + tête Nord



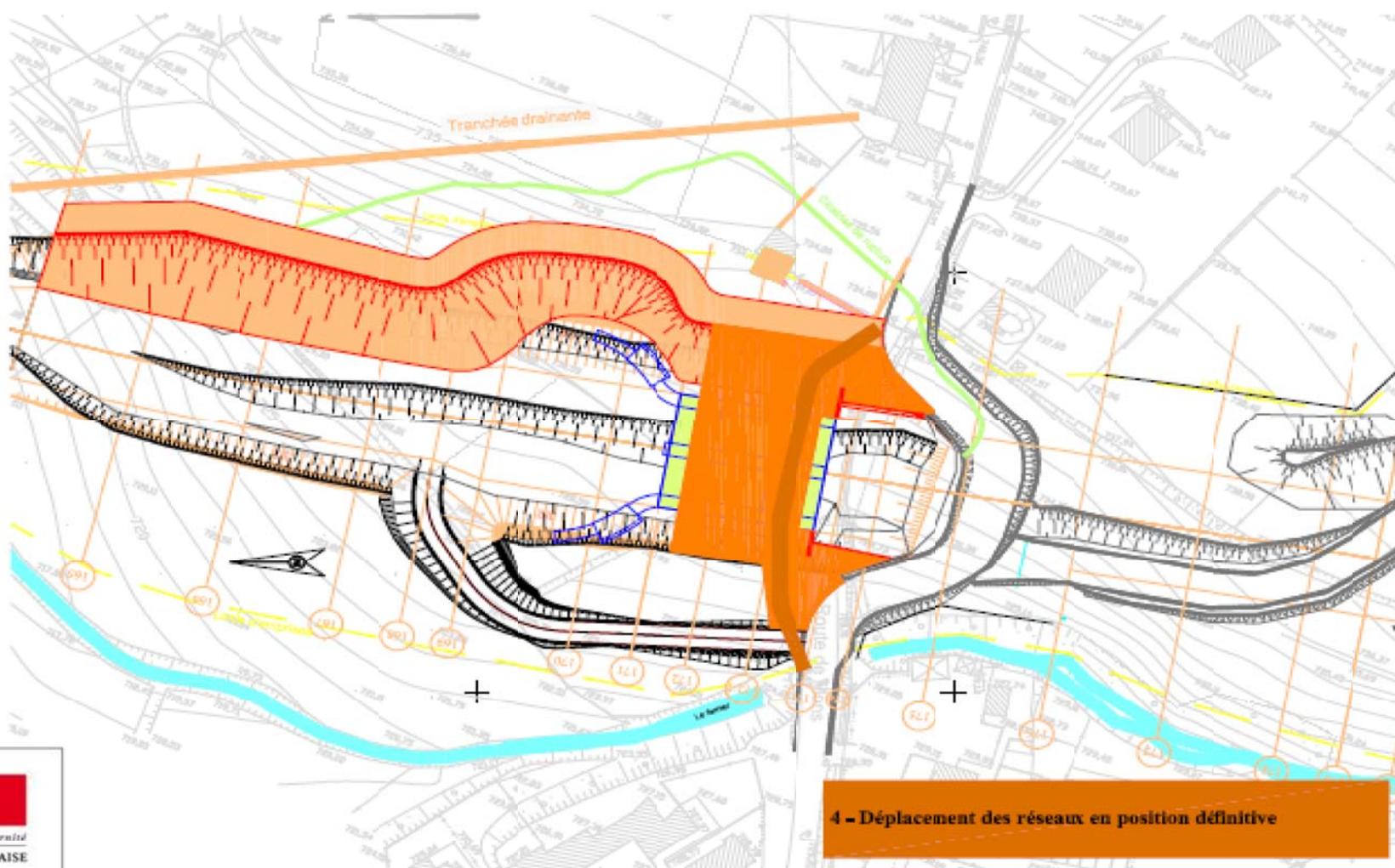
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



3 - Remblaiement de la tranchée Nord
Réalisation de deux soutènements latéraux

La tranchée couverte



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

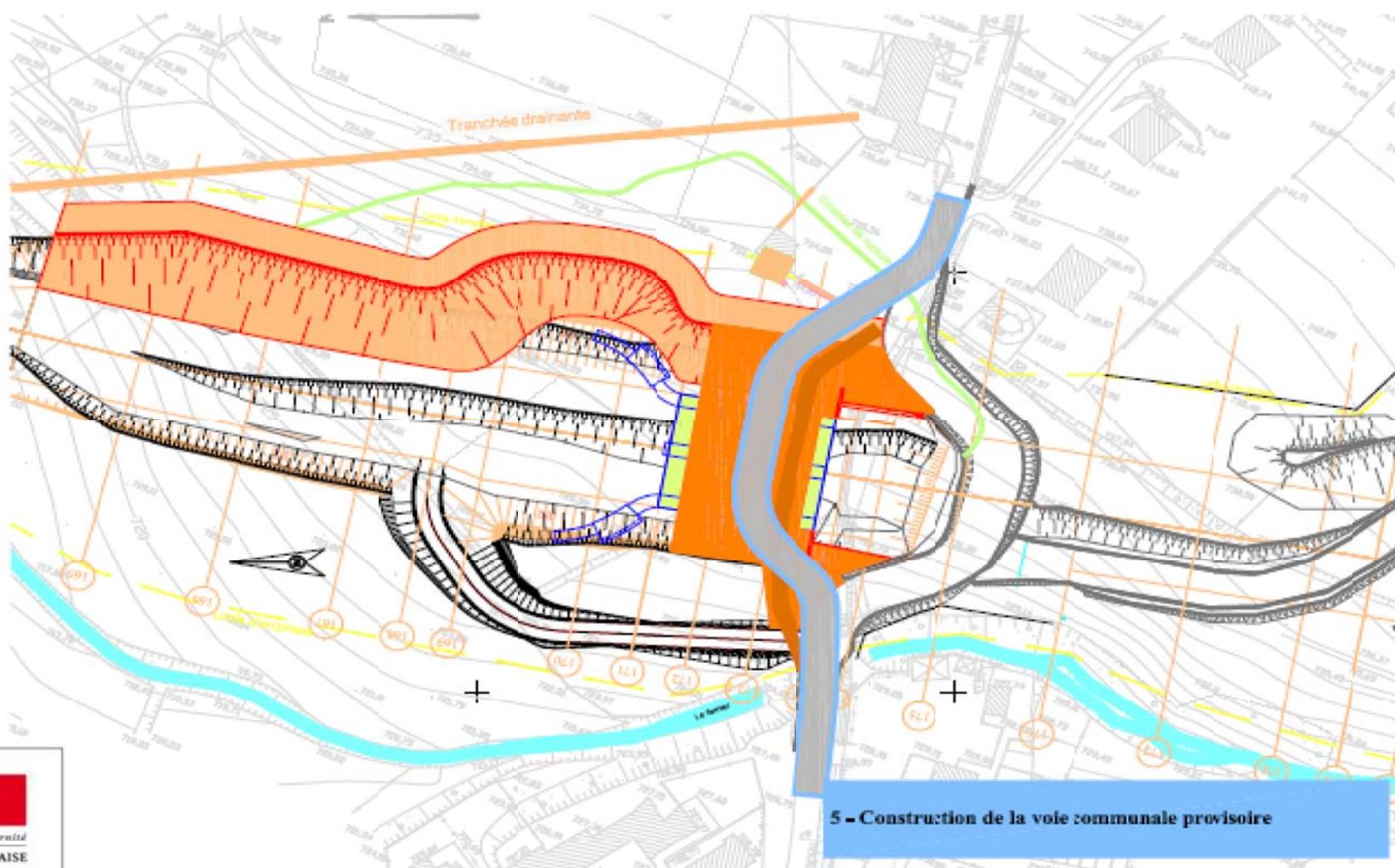
AUVERGNE



4 - Déplacement des réseaux en position définitive

La tranchée couverte

20



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

A votre écoute

→ Ce soir



→ Jusqu'à la mise en service :

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

 Allo CHANTIER : 0 805 69 68 43 (appel gratuit)



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE



A votre écoute

22